Courrier

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **34 (1997)**

Heft 1323

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Publiforum: quel consensus?

Dans DP 1321, nous évoquions l'existence des conférences de consensus aux États-Unis et dans certains pays européens, destinées à renforcer la participation démocratique aux choix de société.
Un lecteur nous fait part de son opinion à ce sujet: il s'interroge sur la capacité de la Suisse à expérimenter ce type de démarche.

L'ARTICLE SUR LES conférences de consensus paru dans *DP* 1321 «Quand la démocratie a droit à un strapontin», appelle un certain nombre de remarques et de compléments. Tout d'abord, concernant les objectifs d'une telle démarche, il convient de s'interroger sur son insertion dans le fonctionnement d'une démocratie directe comme celle que nous connaissons en Suisse. Qu'on le veuille ou non, la législation et les rapports de force ont entériné une certaine pratique en la matière, notamment quant à la répartition des rôles entre les différents acteurs. Un des points centraux de cette pratique porte sur la délégation de facto de la capacité de la proposition – lobbying, initiatives, référendums – par les citoyens à des groupes de pression (par exemple les associations ou les syndicats), les citoyens conservant la capacité de sanctionner ces propositions lors des votations. Ce phénomène est sans doute dû à différentes causes, dont les principales tiennent à la maîtrise des dossiers, ainsi qu'à la difficulté de collecter les signatures et au financement de cette opération. Cette distinction est importante dans la mesure où les conférences de consensus, telles que décrites dans l'article, viennent rompre cette logique.

Clarifier les attentes

Cette entorse aux principes démocratiques se retrouve souvent lorsque l'on essaie d'augmenter la participation de la population au processus de décision. Un exemple de ce phénomène peut être trouvé au Canada qui a instauré des auditions publiques dans sa procédure d'étude d'impact sur l'environnement pour les projets publics. Pour des raisons de connaissance des dossiers et de disponibilité, des professionnels de la participation publique (sic) sont apparus, souvent financés par des associations.

Ceci ne veut pas dire que ce genre de démarche est nécessairement voué à l'échec, mais plutôt qu'il faut clarifier les attentes. Ainsi, il est possible et important de permettre l'expression des souhaits et des craintes de la population. Ceux-ci sont souvent un bon indicateur du niveau de connaissance du dossier par la population, et donc un moyen d'identifier les lacunes dans son information. Cependant, j'ai des doutes quant à la capacité des citoyens à «proposer des solutions nouvelles», comme le laissent entendre les auteurs de l'article. Le «simple bon sens» du laïque est rarement suffisant pour permettre l'élaboration de solutions présentant à la fois de bonnes caractéristiques et acceptables par une majorité (du Parlement, des cantons ou du peuple).

Représentativité

L'évaluation des techniques (Technology Assessment) a été souvent présentée comme la solution à ce déficit démocratique. En général rattachées aux parlements nationaux dans les systèmes de démocratie indirecte, ces unités étaient censées fournir aux décideurs politiques les informations de base nécessaires à la bonne compréhension des dossiers. Souvent vues comme des niches de nouveaux technocrates – du fait de leur déconnexion des processus de décision réels – ces unités sont en perte de vitesse, comme le montre la fermeture de l'unité rattachée au Congrès américain il y a un ou deux ans.

Par ailleurs, les conférences de consensus posent d'importants problèmes très concrets, notamment pour assurer la représentativité de leurs membres – et donc leur légitimité. Comme indiqué précédemment, l'intérêt pour le dossier et la disponibilité nécessaires à la participation font qu'il est difficile d'assurer la «laïcité» des personnes concernées.

Jacques Pictet, Genève

IMPRESSUM
Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Claude Pahud (*cp*), Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
Gérard Escher (*ge*)
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*jg*)
Jérôme Meizoz (*jm*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Claude Pahud,
Géraldine Savary
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier
Administrateur délégué: Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Abonnement annuel: 85 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9